



**HAL**  
open science

## Les politiques patrimoniales de l'UNESCO : de la prise en compte du patrimoine naturel et culturel à la gouvernance internationale du patrimoine sacré?

Yves Girault

### ► To cite this version:

Yves Girault. Les politiques patrimoniales de l'UNESCO : de la prise en compte du patrimoine naturel et culturel à la gouvernance internationale du patrimoine sacré?. Version française d'un article publié en arabe dans l'ouvrage *Sacralités et enjeux géopolitiques des patrimoines* Karamti Y., Girault Y. (Dir ), 318p., pp9-36, Université de Tunis, 2017. hal-04377007

**HAL Id: hal-04377007**

**<https://hal.science/hal-04377007>**

Submitted on 7 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les politiques patrimoniales de l'UNESCO : de la prise en compte du patrimoine naturel et culturel à la gouvernance internationale du patrimoine sacré

Yves Girault<sup>1</sup>

Version française d'un article publié en arabe dans l'ouvrage *Sacralités et enjeux géopolitiques des patrimoines* Karamti Y., Girault Y. (Dir), 318p., pp9-36, Université de Tunis, 2017

Depuis plusieurs années, nous nous intéressons à l'analyse des processus de patrimonialisation, en mettant plus spécifiquement l'accent sur les perceptions locales du patrimoine<sup>2</sup>. Nous avons tout d'abord analysé l'évolution des enjeux éthiques des politiques patrimoniales portées par l'UNESCO et / ou le Conseil de l'Europe (Brianso, Girault 2014). Nous avons montré que les divers programmes et normes que nous avons étudiés présentent une mosaïque patrimoniale (écosystèmes, biens culturels, biens naturels, sites, biens immatériels, etc.) reposant principalement sur des inventaires culturels et écologiques (liste ou réseau), dotés d'enjeux éthiques divergents (développement durable, paix, diversité, démocratie) bien que complémentaires. Ces politiques patrimoniales ont eu pour conséquence, le plus souvent, de créer des superpositions de statuts qui induisent inévitablement des contradictions et génèrent des conflits avec les populations locales comme nous avons pu le montrer dans le cadre de l'hyperpatrimonialisation des Géoparc mondiaux qui font l'objet d'une gouvernance internationale par l'UNESCO (Gonzalez, Du et al 2017).

Par la suite, en analysant le contexte géopolitique d'émergence et de création des musées africains, nous avons pu démontrer, dans le sillage de nombreux auteurs, que les institutions muséales africaines, qu'elles soient associées à l'Occident et à son ancienne emprise coloniale, ou à partir des années 50 à la création de nouveaux états nations, ont indéniablement eu comme projet de participer à l'émergence d'un imaginaire collectif pour susciter un sentiment d'appartenance à une communauté (Girault 2016). Nous avons également montré qu'en retour, si des démarches de patrimonialisation sont progressivement instrumentalisées par des populations locales en quête d'identités et /ou de revendications territoriales, elles s'ancrent dans le cadre d'un projet politique de bouleversement du rapport au musée en Afrique qui a pris corps sous l'impulsion de Konaré pour qui, dès 1983, les musées devaient être créés pour répondre à des besoins autochtones et non pour satisfaire les touristes ou des étrangers au pays (Konaré, 1983). Nous défendons enfin l'idée que *« le patrimoine est non seulement une construction révélatrice des dynamiques sociales contemporaines et des enjeux de pouvoirs qu'elles génèrent, mais aussi un instrument de rencontres à différents niveaux, entre acteurs et institutions, entre scientifiques d'horizons disciplinaires variés, entre partenaires du nord et du sud. »* Juhé-Beaulaton et Girault, 2016, 6).

Nous allons donc dans un premier temps reprendre quelques éléments de ces travaux préliminaires pour présenter les divers cadres de pensée qui ont initié l'évolution de la patrimonialisation de la nature, et l'avènement progressif du concept de patrimoine mondial qui va prendre en compte le patrimoine culturel et les sites naturels<sup>3</sup>. Nous montrerons qu'afin de contrebalancer le flagrant déséquilibre Nord /Sud de la liste du patrimoine mondial qui privilégiait le patrimoine matériel s'est ajoutée, en 2003, la liste du patrimoine immatériel qui rassemble non pas des sites physiques mais des pratiques, traditions, danses, coutumes et savoir-faire traditionnels... C'est dans le prolongement de l'évolution de ces divers programmes ou conventions de l'UNESCO, que des travaux de recherche, études et analyses, ont été réalisés sur la protection et la valorisation de ce patrimoine religieux et des sites sacrés. Nous en présenterons les principaux axes et analyserons quelques obstacles rencontrés : le problème de financement de ce patrimoine sacré notamment dans des pays laïques, les effets néfastes de l'afflux touristique, et enfin nous conclurons notre propos sur les problèmes posés par la destruction de ce patrimoine sacré par des extrémistes religieux.

---

<sup>1</sup> Professeur au Museum national d'Histoire naturelle, UMR Patrimoines et environnements. Responsable d'un programme européen H2020 RISES, « Geopark ».

<sup>2</sup> Ces questions ont été analysées dans un séminaire de recherche organisé par l'UMR 208 (IRD/MNHN) sur les processus de patrimonialisation focalisés sur les patrimoines locaux dans les pays du Sud qui ont déjà fait l'objet de quatre ouvrages publiés aux Editions de l'ird. Cf dernier ouvrage (Guillaud D., Juhe Beaulaton D., Cormier Salem M.C., Girault Y., eds 2016)

<sup>3</sup> Il est intéressant à ce sujet de faire référence aux débats de l'atelier dit de Bruxelles sur le concept de patrimoine tel qu'il est conceptualisé, vécu et transmis au sein des cultures dites traditionnelles Cf Bouttiaux A.M. (dir. 2000). Cf également, Wozny D. Cassin B. (Dir, 2014, 16) « Dans le cadre de la série des ateliers *les intraduisibles du patrimoine*, ouverte en 2011 à Paris, puis poursuivie en 2012 à Dakar et en 2013 à Gaborone puis à la Fondation des Treilles, des chercheurs et professionnels du patrimoine, soutenus en France par le ministère des Affaires étrangères (direction générale de la mondialisation, pôle « patrimoine mondial »), le Labex TransferS (CNRS/ENS), l'Académie africaine des langues (ACALAN), l'Institut fondamental d'Afrique noire de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), se sont attachés à analyser certains symptômes de ce décalage. Ils ont travaillé sur les dénominations et connotations du *patrimoine*, et sur les efforts à engager pour mettre en place des instruments normatifs afin de gérer et protéger des biens patrimoniaux à valeur universelle exceptionnelle. ». Voir enfin Bondaz J. et al , 2014

---

---

## 1 Evolution de la patrimonialisation de la nature

L'idée de concilier la conservation des sites culturels et celle des sites naturels vient des États-Unis d'Amérique. Cette approche, qui consiste à unir deux biens en apparence antagoniste, n'était pas nouvelle sur le nouveau continent puisqu'elle a permis de structurer en 1916 l'administration américaine du National Park Service. En effet, selon le décret de création de cette agence du 25 août 1916, les buts étaient clairement définis : « conservation et protection des paysages, des sites naturels et historiques, de la faune, de la flore afin de les transmettre intacts aux générations futures afin qu'elles puissent elles aussi les admirer comme nous l'avons fait en notre temps. » C'est également dans la tradition écologique américaine, et notamment suite aux écrits de John Muir (1901, 1908), naturaliste et militant de la protection de la nature, à ceux d'Enos Mills (1920) et de Freeman Tilden (1957) qu'il faut chercher les soubassements d'une réflexion éthique sur le patrimoine naturel. Afeissa (2007) précise à cet égard que cette tradition « qui remonte à la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle est probablement l'une des plus riches et des plus complexes qui soit au monde, la seule qui se soit élaborée au croisement de plusieurs courants (géographie, littérature, transcendantalisme philosophique, militantisme politique, écologie scientifique) et qui soit parvenue si rapidement à une conscience d'elle-même sous la forme d'une thématique explicite en tant que partie constitutive d'une culture. » C'est donc en 1965, que l'idée concernant la création d'un « World Heritage Trust » associant les valeurs naturelles et culturelles, a émergé. Les discussions qui suivirent ont débouché sur une recommandation soumise au Président Lyndon Johnson dans ces termes (Russel 2002, p.36).

« Que l'on crée une Fondation pour le patrimoine mondial qui soit responsable vis-à-vis de la communauté mondiale de stimuler les efforts internationaux de coopération afin d'identifier, d'établir, de développer et de gérer les superbes espaces naturels et paysagers et sites historiques au profit actuel et futur de l'ensemble des habitants du monde entier. »

Un an plus tard, en 1966, l'UICN, au congrès mondial qui s'est tenu à Lausanne, a approuvé le principe d'une Fondation du patrimoine mondial. Cette proposition qui a été présentée à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain à Stockholm en 1972 va déboucher sur l'adoption de la Convention concernant *la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* le 16 novembre 1972 lors de la Conférence générale de l'UNESCO qui s'est tenue à Paris (Batisse & Bolla, 2003, 2005). Cette dernière était accompagnée par une Recommandation (66 mentions) concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel qui consistait à encourager les États parties à « [...] adopter une politique générale qui vise à donner au patrimoine culturel et naturel une fonction dans la vie collective [...] » (Article 5). Cette « fonction » liée aux valeurs du patrimoine naturel et culturel pour la population, comme le droit foncier, les usages, ne semble cependant pas avoir été vécue comme telle au niveau local comme le soulignent des travaux réalisés sur l'analyse de la participation plus ou moins effective des communautés locales dans le processus d'inscription d'un bien culturel et/ou naturel sur la Liste du patrimoine mondial (Babou 2015a, 2015b, 2009). Les débats suscités, la reconnaissance politique puis le succès de ce texte innovant souligne l'importance donnée à une approche intégrale de la conservation du patrimoine bien que certains écueils subsistent. En 1994, la Stratégie globale pour une Liste plus équilibrée, représentative et crédible est lancée après plus de vingt ans de mise en œuvre de la Convention. Les résultats sont mitigés car il subsiste, entre-autre, une sur-reconnaissance de la matérialité et du rôle des experts au détriment de l'oralité, des paysages naturels, des savoir-faire et de l'implication avérée des communautés locales (Bortolotto, 2011). C'est la prise de conscience et le respect de la diversité culturelle qui va permettre, dix ans plus tard de s'engager progressivement dans une transition éthique des politiques publiques.

### L'Unesco, médiateur diplomatique auprès de la communauté internationale dans la conservation du patrimoine

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Secrétaire général de la Société des Nations (SDN) et les chefs d'États se sont interrogés sur les grandes orientations humanistes à défendre afin de créer un « certain » équilibre mondial basé sur la paix entre les Nations. Dans ce contexte la SDN crée en 1922, la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI)<sup>4</sup> avec ses instituts associés (IICI, etc.) vont devenir le précurseur de l'UNESCO créée en 1945 par l'adoption à Londres de l'Acte constitutif (1946) dont le socle repose sur les valeurs de justice, de libertés fondamentales, de paix et de sécurité pour les peuples. Cependant les programmes de paix et de dialogue entre les cultures masquent péniblement des tensions diplomatiques internes propres à l'organisation, rythmées par une vision du monde d'abord ethnocentrique, puis ébranlée par la montée du communisme, du conflit Est-Ouest, de la décolonisation et de l'affirmation progressive du Tiers-Monde comme nouvel acteur stratégique sur une scène internationale (Maurel, 2006). C'est la décision de construire le barrage d'Assouan en Égypte, qui aurait eu pour conséquence d'inonder la vallée où se trouvaient les temples d'Abou Simbel, trésors de la civilisation de l'Égypte ancienne, qui a été l'événement déclencheur d'une prise de conscience internationale. En réponse à des demandes formulées par les gouvernements égyptiens et soudanais, c'est en 1959 que l'UNESCO lance une Campagne internationale. Il s'agissait de financer des recherches archéologiques dans les zones qui allaient être inondées, et surtout de démonter puis remonter les temples d'Abou Simbel et de Philae sur une colline artificielle. La prise de conscience internationale de la nécessité de créer un fond de solidarité

---

<sup>4</sup> Suite à sa création officielle en janvier 1922, la première session de la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI) a eu lieu en août 1922, sous la présidence de Henri Bergson ; son travail s'est poursuivi jusqu'en 1946 jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par l'Unesco.

entre pays pour préserver les sites culturels exceptionnels s'est traduit par le fait que sur les 80 millions de dollars qu'on a couté cette opération de sauvetage, environ 40 millions de dollars provenaient de dons d'une cinquantaine de pays. Suite à ce projet qualifié de « pharaonique » l'idée de concilier la conservation des sites culturels et celle des sites naturels a pris corps lors d'une conférence qui s'est tenue à la Maison-Blanche à Washington, D.C., en 1965. Les participants ont en effet demandé la création d'une « Fondation du patrimoine mondial » qui stimulerait la coopération internationale afin de protéger « les lieux, les paysages et les sites historiques les plus extraordinaires pour le présent et l'avenir de toute l'humanité ». En 1968, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a formulé des propositions analogues à ses membres. Ces propositions furent présentées à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain à Stockholm en 1972. La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, le 16 novembre 1972.<sup>5</sup> Cette convention révèle une avancée majeure dans le cadre de la gouvernance internationale du patrimoine, car elle souligne l'interaction entre l'être humain et la nature et la nécessité fondamentale de préserver l'équilibre entre les deux. Une deuxième innovation, et non la moindre, consiste à allouer chaque année par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial, environ quatre millions de dollars pour « identifier, préserver et promouvoir des sites du patrimoine mondial »<sup>6</sup>.

## 1.2 Genèse des programmes « nature-culture »

Le programme « Man and Biosphere » (MAB), inauguré en 1970 au titre d'une action interdisciplinaire sur l'environnement, l'Homme, la culture et le développement (Batisse, 1993) a été à l'origine d'un « Réseaux mondial des réserves de biosphères »<sup>7</sup>. L'originalité de ce programme se basait sur le fait qu'il devait s'appuyer sur les communautés et les associations locales. Cependant, de nombreux auteurs soulignent les conséquences d'une approche prégnante top-down au sein des réserves de biosphères issues à la fois d'une méconnaissance du milieu (Fasskaoui, 2009) et des représentations sociales des acteurs locaux. Ainsi, (Dovonou-Vinagbé, Omer Chouinard, 2009) ont analysé, dans le cadre de la gestion communautaire de la vallée du Sitatunga au Bénin, la façon dont les membres des populations locales se représentent ce milieu. Ils précisent que « les communautés locales avaient l'habitude de pratiquer des coutumes et traditions pour le respect de l'environnement et la préservation des ressources. Pour le cas particulier du village de Kpotomey, les populations ne trouvent aucune utilité aux milieux humides qui les entourent. Ces milieux sont perçus comme hostiles par la majorité sauf les chasseurs qui y vont régulièrement pour chasser. Les autres catégories de la population vivent presque sans contact avec la vallée. Cela semble être dû au fait que les générations précédentes n'ont pas su perpétuer les traditions, car les parents ont envoyé leurs enfants à l'école et ne voulaient surtout pas que ces derniers continuent à souffrir comme eux en menant les activités dures (agriculture, élevage, etc.) (p.13) ». Cet exemple illustre très clairement l'un des obstacles souvent rencontrés dans des projets initiés par des élus ou ONG : comment tendre vers une gestion communautaire des ressources naturelles si les populations elles-mêmes n'ont pas conscience de la nécessité de les préserver. L'implantation de ces réserves de biosphère, réalisées le plus souvent sans concertation locale, a initié des conflits sur le droit foncier. Ainsi, Melis Ece (2016) qui a analysé les finalités et les valeurs en jeu dans différentes formes d'appropriation des terres effectuées pour la protection de l'environnement (green grabbing) s'inscrit dans les débats sur la tragédie des communs qui est d'abord, selon Weber et Révéret (1993) et Ostrom et al (2002) celle des communautés exclues par l'état. Enfin, certains acteurs peuvent avoir des intérêts divergents liés à des usages concurrents, voire incompatibles des mêmes ressources (Pennanguer et al., 2004). Bien que bénéficiant d'un certain succès lors de sa création, le projet MAB va, compte tenu de ces divers écueils, s'essouffler il va donc laisser place à un autre programme phare : le patrimoine mondial de l'humanité.

## 1.3. La création du concept de patrimoine mondial : de la protection de la nature à la préservation des biens culturels

Comme l'ont souligné Brianso et Girault (2014), la ratification, la mise en œuvre et l'essor de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (UNESCO, 1972) procède de la fusion de deux mouvements distincts : le premier, centré sur les dangers menaçant les sites culturels et le second, axé sur la préservation de la nature. Ce texte, qui est un instrument juridique, pose et définit le cadre légal international de la notion de « patrimoine mondial » devant être transmis aux générations futures.<sup>8</sup> Selon Bortolotto (2007) la consécration de la notion

<sup>5</sup> Cf texte en plusieurs langues y compris en arabe : <https://treaties.un.org/doc/publication/unt/volume%201037/volume-1037-i-15511-english.pdf>

<sup>6</sup> Dans le cas des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, l'attention et les fonds de la communauté nationale aussi bien qu'internationale sont focalisés sur les besoins en matière de conservation de ces sites particulièrement menacés. Les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial bénéficient aujourd'hui de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de gestion qui définissent des mesures de préservation et des mécanismes de suivi adéquats. Par ailleurs, des experts peuvent également assurer la formation technique de l'équipe locale de gestion du site.

<sup>7</sup> Les réserves de biosphère sont des sites (écosystèmes terrestres, côtiers ou marins) désignés par les gouvernements nationaux et reconnus par l'UNESCO dans le cadre de son programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) pour promouvoir un développement durable basé sur les efforts combinés des communautés locales et du monde scientifique. On dénombre actuellement 621 réserves de biosphères réparties dans 117 pays, dont 12 sites transfrontaliers.

de « patrimoine immatériel » en 1992 a résulté de la prise en considération nouvelle des folklores et des cultures vivantes, et du travail d'influence mené par les responsables japonais de l'Unesco, avec le soutien de nombreux pays, notamment africains, afin de légitimer une conception plus ouverte du patrimoine. Il s'agissait donc de rompre avec la conception monumentale et occidentale de la convention de 1972 et c'est la raison pour laquelle le Comité du patrimoine mondial a créé, en 1992, la notion de « paysage culturel » qui a permis de désigner et classer les interactions majeures entre les hommes et le milieu naturel. C'est à ce titre que sont distingués les paysages associatifs comme les bois sacrés. (Cf tableau 1). En 1992, la Convention du patrimoine mondial s'engage à reconnaître et à protéger les paysages culturels qui représentent les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » désignées à l'Article 1 de la Convention. Les paysages culturels qui reflètent souvent, selon l'UNESCO, des techniques spécifiques d'utilisation durable des terres, prenant en considération les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis, ainsi qu'une relation spirituelle spécifique avec la nature se divisent en trois catégories majeures :

- le paysage de jardins et de parcs, clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des constructions ou à des ensembles religieux.
- le paysage essentiellement évolutif qui résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse qui a connu un processus évolutif qui s'est arrêté, ou qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue.
- le paysage culturel associatif qui associe des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel.<sup>9</sup>

En 1994, le comité du patrimoine mondial a donc adopté une « stratégie globale » dont l'objectif est de procéder à un rééquilibrage des implantations des sites du patrimoine mondial, alors essentiellement situés en Europe (Cousin & Martineau, 2009, 342.) Le droit culturel s'est vu renforcé une dizaine d'années plus tard par l'adoption, par l'UNESCO en octobre 2005, de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Laure Anghel (2009, 65) précise à ce sujet que ce texte relie la culture (porteuse de valeurs et de sens, d'identités), et les politiques culturelles à la coopération internationale, au développement et aux droits de l'Homme, étant le premier document international à valeur juridique à statuer sur l'importance de la culture et de la diversité culturelle dans ce domaine. Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle<sup>10</sup> et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection qui sont régulièrement révisés par le Comité pour rester en phase avec l'évolution du concept même de patrimoine mondial. Afin de contrebalancer le flagrant déséquilibre Nord /Sud de la liste du patrimoine mondial qui privilégiait le patrimoine matériel s'est ajoutée en 2003 la liste du patrimoine immatériel, qui rassemble non pas des sites physiques mais des pratiques, traditions, danses, coutumes et savoir-faire traditionnels... Ainsi, l'UNESCO, depuis les années 2000, a joué un rôle de premier plan dans la conception et la promotion d'une action normative forte en matière de protection de ce patrimoine culturel et naturel notamment pour le patrimoine sacré.

## 2. La gouvernance internationale du patrimoine sacré

C'est dans le prolongement de l'évolution des divers programmes ou conventions de l'UNESCO, présentés succinctement ci-dessus, que des travaux de recherche, études et analyses, ont été réalisés sur le patrimoine religieux et les sites sacrés par les organisations consultatives – ICCROM, ICOMOS et UICN. Les principales conclusions et recommandations ont été tirées des réunions et activités consacrées au patrimoine religieux et sacré (Cf. tableau 2). Cependant ce n'est qu'en 2010, dans le cadre de l'Année internationale du rapprochement des cultures, que dans l'histoire de la Convention du patrimoine mondial, la question de la protection du patrimoine religieux et sacré a été examinée pour la première fois au niveau international, avec la participation active des autorités religieuses<sup>11</sup>.

- Le forum organisé en 2003 par l'ICCROM sur « Le patrimoine religieux vivant : conservation du sacré ».
- La résolution de l'Assemblée générale de l'ICOMOS de 2005 appelant à « l'établissement d'un programme international thématique au sein de l'ICOMOS sur la question du patrimoine religieux ».
- En 2003, ICOMOS a consacré le symposium scientifique de sa 14e assemblée générale, tenue à Victoria Falls, au Zimbabwe, au thème de la conservation des valeurs sociales immatérielles de monuments et de sites. Par la Déclaration de Kimberley de 2003, ICOMOS s'est engagé à tenir compte des composantes immatérielles (mémoires, croyances, appartenances, savoir-faire, affects) et des

<sup>9</sup> Texte relatif à la création des paysages culturels par l'UNESCO, Orientations 2008, annexe 3

<sup>10</sup> La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale tout entière. Le Comité définit les critères pour l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial. (Orientations, 2012, 49)

<sup>11</sup> Ce séminaire international sur le rôle des communautés religieuses dans la gestion des biens du patrimoine mondial s'est tenu à Kiev (Ukraine) du 2 au 5 novembre 2010, sous le patronage du Président ukrainien et de l'UNESCO.

	communautés locales qui les portent et les conservent dans la gestion et la conservation des monuments et des sites régis par la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972.
-	La Déclaration ICOMOS de Xi'an de 2005 attire l'attention sur la conservation du contexte, défini comme étant constitué par les éléments physiques, visuels et naturels ainsi que par les pratiques sociales ou spirituelles, les coutumes, les métiers, les savoir-faire traditionnels et les autres formes et expressions immatérielles, dans la protection et la mise en valeur des monuments et des sites du patrimoine mondial.
-	La résolution de l'Assemblée générale de l'ICOMOS de 2011 sur la protection et la valorisation des sites sacrés du patrimoine, des bâtiments et des paysages, ainsi que les principes directeurs de l'UICN et du Programme MAB de l'UNESCO sur la conservation et la gestion des sites naturels sacrés.
-	La résolution de la consultation thématique d'experts sur la gestion durable des biens du patrimoine mondial d'intérêt religieux axée sur l'Europe méditerranéenne et du Sud-Est (UNESCO, 16-18 février 2017).

- Tableau 1 : Programmes ou conventions de l'UNESCO, portant sur le patrimoine religieux et les sites sacrés par les organisations consultatives – ICCROM, ICOMOS et UICN.

Il s'agissait principalement, lors de ce séminaire, d'analyser les modalités de création d'un véritable dialogue entre toutes les parties prenantes pour, in fine, tendre vers une protection du patrimoine religieux vivant et des sites sacrés.

- «Parce que les cultures englobent [...] les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances, la protection et la promotion de leur riche diversité nous invitent à relever de nouveaux défis, à l'échelon local, national [...] et international. Il s'agit d'intégrer les principes du dialogue et de la connaissance réciproque dans toute politique, notamment les politiques de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication, dans l'espoir de corriger les représentations, valeurs et stéréotypes culturels erronés [...]».

Les discussions ont porté sur «la mise en œuvre de politiques de protection et de gestion, qui puissent prendre en considération leur caractère spirituel distinctif comme un élément essentiel de leur conservation». Les participants ont insisté sur «le fait que ces politiques ne pourraient être durables que si elles impliquent les acteurs concernés d'une part (communautés religieuses constituées de croyants et de populations traditionnelles et autochtones) et d'autre part qu'elles prennent en considération la modernisation et l'évolution de la société dans le respect de la sensibilité culturelle et historique, afin de renforcer l'identité et la cohésion sociale (participation des autorités de l'État partie, des professionnels et experts des domaines pertinents, des propriétaires des biens, des organismes de financement et d'autres partenaires intéressés...)». En étroite collaboration avec les autorités nationales, des experts internationaux, des gestionnaires de sites et des représentants des communautés religieuses, les participants ont élaboré et adopté à l'unanimité la Déclaration sur la protection des biens religieux qui est le premier instrument formulant des recommandations sur cette question.<sup>12</sup> Au sens de l'ICOMOS (p.76)<sup>13</sup>, le patrimoine sacré est défini comme « Toutes formes de biens associés à des valeurs religieuses ou spirituelles, par exemple : églises, monastères, tombeaux, mosquées, synagogues, temples, sanctuaires, paysages sacrés, forêts sacrées et autres éléments du paysage sacrés<sup>14</sup>». Selon l'ICCROM, le patrimoine religieux vivant présente des caractéristiques (son caractère vivant, social et spirituel), qui le distinguent des autres formes de patrimoine. Certaines recommandations concernent la sauvegarde de l'esprit du lieu, qui peut être défini comme : « l'ensemble des éléments matériels (sites, paysages, bâtiments, objets) et immatériels (mémoires, récits oraux, documents écrits, rituels, festivals, métiers, savoir-faire, valeurs, odeurs), physiques et spirituels, qui donne du sens, de la valeur, de l'émotion et du mystère au lieu ». La notion « d'Esprit du lieu » permet, selon la déclaration de Québec, « de mieux comprendre le caractère à la fois vivant et permanent des monuments, des sites et des paysages culturels. Elle donne une vision plus riche, dynamique, large et inclusive du patrimoine culturel. L'esprit du lieu existe, sous une forme ou une autre, dans pratiquement toutes les

<sup>12</sup> Le rapport final du séminaire de 2010 a été présenté par le Centre du patrimoine mondial dans le cadre du rapport du Secrétariat soumis à l'examen du Comité du patrimoine mondial à sa 35e session (UNESCO, 2011).

<sup>13</sup> Cf : La liste du patrimoine mondial, Comblez les lacunes – un plan d'action pour le futur . textes compilés par Jukka J. et al (2005)

<sup>14</sup> Les sites naturels sacrés (SNS) sont définis comme des étendues terrestres ou aquatiques qui ont une importance spirituelle spéciale pour des peuples et des communautés.

On peut considérer les sites naturels sacrés comme un sous-ensemble de « sites sacrés », que l'on peut définir comme des lieux d'importance spirituelle significative pour des peuples ou des communautés. La catégorie globale des sites sacrés peut inclure des lieux qui sont tout d'abord naturels, comme des forêts, mais aussi des lieux construits par l'homme ou monumentaux, comme des temples. (Wild R., McLeod C. (Eds) (2008).

cultures du monde et est une construction humaine destinée à desservir des besoins sociaux. Les groupes qui habitent le lieu, surtout lorsqu'il s'agit de sociétés traditionnelles, devraient être intimement associés à la sauvegarde de sa mémoire, de sa vitalité et de sa pérennité, voire de sa sacralité. »<sup>15</sup>. Notons que dans leur document présentant les lignes directrices pour la gestion d'aires protégées, Wild R., McLeod C. (Eds) (2008), précisent que « de nombreux sites naturels sacrés sont des aires de grande importance pour la conservation de la biodiversité car au sein de nombreuses communautés, il est difficile de faire la distinction entre les raisons de protéger les connexions spirituelles entre les hommes et la terre et celles de conserver la biodiversité sur leurs terres ». Ces auteurs reprennent ainsi l'idée selon laquelle les sites sacrés sont considérés comme des « reliques d'une forêt primaire » des « sanctuaires de la nature » ou selon le Programme MAB de l'UNESCO, comme « les plus anciennes zones protégées de la planète » qui revêtent « une importance cruciale pour sauvegarder la diversité culturelle et biologique à l'intention des générations actuelles et futures » alors même que cette idée est, de nos jours, très largement contestée (Juhé –Beaulaton J. 2010). Collectivement, les biens religieux et sacrés (20 % des biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial) recouvrent une grande diversité culturelle et naturelle, et chacun d'entre eux manifeste l'esprit spécifique d'un lieu représentatif d'une culture du monde. A titre d'exemple, nous pouvons voir que sur la liste des nouveaux biens inscrits en 2017 nous retrouvons divers sites patrimoniaux en lien avec le sacré ou des sites religieux (Cf tableau 3).

**La cité de Mbanza Kongo**, vestiges de la capitale politique et spirituelle du Royaume du Kongo, l'un des plus grands États constitués d'Afrique australe du XIVe au XIXe siècle. La zone historique s'est développée autour de la résidence royale, du tribunal coutumier et de l'arbre sacré, ainsi que des lieux funéraires royaux.

**L'île d'Okinoshima** est un exemple exceptionnel de la tradition de culte rendu à une île sacrée. Les sites archéologiques qui ont été préservés sur l'île sont pratiquement intacts et offrent une image chronologique de la manière dont les rituels pratiqués ont évolué du IVe au IXe siècle de notre ère. Au cours de ces rituels, des objets votifs étaient déposés comme offrandes en différents points de l'île. Intégrée dans le grand sanctuaire de Munakata, l'île d'Okinoshima est toujours considérée comme sacrée.

**Les vestiges de Sambor Prei Kuk**, « le temple dans la forêt luxuriante » s'étendent sur 25 km<sup>2</sup> et renferment un centre-ville fortifié ainsi que de nombreux temples, dont dix temples octogonaux qui constituent des spécimens uniques en leur genre en Asie du Sud-Est. Leur décoration architecturale en grès est caractéristique du style pré-angkorien, le style dit de Sambor Prei Kuk, et certains des éléments (linteaux, frontons, colonnades...) sont de véritables chefs-d'œuvre. L'art et l'architecture développés sur ce site devinrent un modèle qui s'est diffusé dans d'autres parties de la région et a posé les fondations du style khmer unique de la période angkorienne.

**Taputapuātea**, sur l'île de Raiatea, se trouve au cœur du « Triangle polynésien », une vaste portion de l'océan Pacifique parsemée d'îles, dernière partie du globe à avoir été peuplée. Au cœur de ce bien se trouve le *marae* Taputapuātea, centre politique, cérémoniel et funéraire qui se caractérise par une cour pavée et une grande pierre dressée en son centre. Répandus en Polynésie, les *marae* étaient des espaces de liaison entre le monde des vivants et celui des ancêtres.

**La cathédrale de l'Assomption** se trouve dans l'île-village de Sviajsk et fait partie du monastère du même nom. Située à la confluence de la Volga, de la Sviaga et de la Shchuka, au carrefour des routes de la soie et de la Volga, Sviajsk a été fondée par Ivan le Terrible en 1551. Par sa situation et sa composition architecturale, le monastère de l'Assomption illustre le programme politique et missionnaire mis en œuvre par le tsar Ivan IV pour étendre l'État de Moscou. Les fresques de la cathédrale comptent parmi les exemples les plus rares de peintures murales orthodoxes orientales.

Tableau 2 : Présentation de quelques nouveaux biens relatifs au patrimoine sacré inscrits en 2017 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Se basant sur le présupposé que les trois piliers nécessaires à l'édification du respect mutuel et du dialogue entre communautés sont : la compréhension de la continuité du patrimoine religieux et sacré, la protection de son authenticité et de son intégrité, y compris son importance spirituelle particulière, et le partage de la connaissance de notre histoire commune ; l'UNESCO a organisé un Séminaire en novembre 2010 sur le rôle des communautés religieuses dans la gestion des biens du patrimoine mondial. Celui-ci avait pour principal objectif d'étudier les moyens d'établir un dialogue entre toutes les parties prenantes, ainsi que les possibilités d'encourager et d'instaurer entre elles une compréhension mutuelle et une collaboration en matière de protection des sites religieux du patrimoine mondial (CF tableau3). Suite à ce séminaire, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives ont recommandé la création d'un Groupe qui devrait être en charge de cette activité. Ce groupe est composé de représentants de l'UNESCO et des organisations consultatives, en particulier d'experts du Groupe de spécialistes de l'UICN sur les valeurs culturelles et spirituelles des aires protégées, du Programme de l'ICCROM sur le patrimoine vivant et du groupe d'experts de l'ICOMOS spécialisé dans la protection et la valorisation des sites sacrés du patrimoine, des bâtiments et des paysages. (Extrait du document de travail WHC-12/36.COM/5A.1) Parallèlement, et dans le cadre des contrats de partenariats (MOU) signés en 2012, l'ICCROM, en collaboration avec l'Administration pour le Patrimoine culturel (CHA) de Corée, a lancé un nouveau programme afin de discuter de la conservation et de la gestion du patrimoine en Asie. Durant le Forum portant sur le patrimoine bouddhiste en Asie<sup>16</sup> « Conserver le Sacré », qui s'est tenu à Séoul (Corée du Sud) du 4 au 6 Décembre 2013, les participants ont échangés d'une part sur les enjeux liés à la conservation et à la gestion de ce patrimoine très divers regroupant des sites archéologiques, temples vivants, lieux de pèlerinage, grande collection d'objets associés à plusieurs

<sup>15</sup> Selon la Déclaration de Québec sur la sauvegarde de l'esprit du lieu, adoptée à Québec, Canada, le 4 octobre 2008, lors de la 16e Assemblée générale de l'ICOMOS.

<sup>16</sup> Le patrimoine bouddhiste est l'un des plus répandu dans la région asiatique.

traditions, pratiques et festivals...) et d'autre part sur les moyens de promouvoir l'engagement de tous ses acteurs à cet égard.

- Les parties prenantes incluent notamment les communautés religieuses, qui peuvent être constituées de croyants et de populations traditionnelles et autochtones, ainsi que les autorités de l'État partie, les professionnels et experts des domaines pertinents, les propriétaires des biens, les organismes de financement et d'autres partenaires intéressés.
- Les participants au Séminaire se sont félicités de la proclamation, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de l'Année internationale du rapprochement des cultures en tant qu'outil précieux pour l'échange d'expériences et le dialogue entre les cultures visant à favoriser le respect réciproque des croyances de l'autre. Ils ont en outre :
- Reconnu le rôle des communautés religieuses dans la création, la préservation et l'évolution constante des lieux sacrés, ainsi que leur rôle en matière de conservation de ces lieux en tant que patrimoine vivant.
- Réaffirmé le rôle essentiel que jouent par ailleurs les communautés religieuses lorsqu'il s'agit de transmettre, exprimer et pérenniser l'identité, la signification et la finalité spirituelles de ces sites pour l'être humain, étant donné que ceux-ci offrent d'immenses possibilités dans un monde qui évolue et se globalise rapidement, mais posent également d'importants défis.
- Souligné que la responsabilité d'une gestion durable de ce patrimoine, du point de vue de la culture et de l'environnement, devrait incomber à toutes les parties prenantes concernées, et que l'acceptation et le respect mutuels apporteront des perspectives différentes mais complémentaires en ce qui concerne les valeurs culturelles et spirituelles partagées.
- Rappelé que la protection du patrimoine religieux représente à la fois un défi et une opportunité qu'il convient de prendre en considération dans l'application effective de la Convention du patrimoine mondial, et noté que des sites religieux vivants ont souvent été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, précisément en raison de leur intérêt religieux et spirituel ; dans d'autres cas, les biens religieux et les lieux sacrés peuvent faire partie intégrante de plus vastes ensembles, tels que des villes historiques, des paysages culturels ou des sites naturels. L'importance de ces sites et les intérêts des communautés religieuses concernées devraient être dûment reconnus dans les processus de gestion durable.
- Souligné que le caractère permanent du patrimoine religieux exige le dialogue et la compréhension mutuelle entre les communautés religieuses concernées et toutes les autres parties prenantes, qui doivent œuvrer ensemble à la préservation des sites du patrimoine culturel, naturel ou mixte en lien avec le sacré.
- Considéré que le moment était particulièrement opportun pour définir une stratégie intégrée en vue de l'élaboration d'un programme thématique du patrimoine mondial consacré au patrimoine religieux, en collaboration et en étroite coordination avec l'ensemble des parties prenantes, et que ce programme devrait établir un plan d'action pour la protection du patrimoine religieux dans le monde entier, visant à renforcer le rôle des communautés et à éviter les malentendus, les tensions ou les stéréotypes.
- Reconnu la nécessité de sensibiliser toutes les parties prenantes à l'importance de la gestion des sites religieux pour permettre la compréhension et l'acceptation mutuelles de l'intérêt du patrimoine religieux et de la spécificité de chaque site du patrimoine, ainsi que des valeurs spirituelles et religieuses qui s'y rattachent.
- Demandé, en complément de ce qui précède et compte tenu de la résolution 17 GA 9 de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, la mise en place de programmes de formation intégrés et interactifs dans le domaine de la gestion des sites religieux, en coopération avec les organisations consultatives – l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN – afin d'aider les représentants des communautés religieuses à perfectionner et partager leurs compétences en matière de gestion.

Tableau 3 : Déclaration sur la protection des biens religieux dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. Séminaire, du 5 novembre 2010

Enfin, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives ont proposé de créer un réseau mondial associant les principaux acteurs (praticiens du patrimoine, les décideurs, les autorités nationales et locales, les représentants des communautés traditionnelles et religieuses...) qui devraient veiller à ce que le document thématique tienne compte de toutes les études pertinentes, les éléments, les tendances mondiales et les spécificités nationales. La première réunion de consultation thématique d'experts sur la gestion durable des biens du patrimoine mondial d'intérêt religieux, axée sur l'Europe méditerranéenne et du Sud-Est, a eu lieu du 16 au 18 février 2016 au Siège de l'UNESCO, à Paris. Des experts désignés par les États parties de la région (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Monténégro, Portugal, Saint-Siège, Serbie et Turquie) ont présenté leurs études de cas afin d'illustrer les principaux défis en matière de gouvernance, de gestion et d'exploitation des biens du patrimoine mondial d'intérêt religieux pour produire un document thématique proposant aux États parties des orientations générales sur la gestion de leur patrimoine culturel et naturel d'intérêt religieux, dans le respect des spécificités nationales.<sup>17</sup>

## 2.1 Le financement du patrimoine sacré

Compte tenu de la diversité et de l'importance de ce patrimoine religieux, et notamment dans des pays laïques, il devient de plus en plus difficile de lever les fonds nécessaires à sa gestion et sa conservation. Edouard de Lamaze, Président de l'observatoire du patrimoine religieux en France, précise cependant que «le patrimoine religieux est un des plus beaux atouts de notre pays, notamment sur le plan touristique ou culturel, mais aussi dans sa dimension sociale, solidaire et spirituelle.»<sup>18</sup> Ainsi, pour de nombreuses entreprises de crowdfunding comme KissKissBankBank<sup>19</sup> ou

<sup>17</sup> Cf : Conclusions et recommandations de la réunion de consultation thématique d'experts sur la gestion durable des biens du patrimoine mondial d'intérêt religieux, axée sur l'Europe méditerranéenne et du Sud-Est, a eu lieu du 16 au 18 février 2016 au Siège de l'UNESCO, Paris.

<sup>18</sup> Cf : le site de cette association qui présente le seul inventaire qui se consacre exclusivement, mais de façon universelle, au patrimoine religieux de la France. Tous les cultes, toutes les époques sont représentés et sont librement accessibles. Fin 2016, 71 270 édifices figuraient dans leur base de données.

<http://www.patrimoine-religieux.fr>

<sup>19</sup> KissKissBankBank est une plate-forme de financement participatif dédiée à la créativité et à l'innovation.



Mailforgood<sup>20</sup>, l'art sacré représente un axe de développement à fort potentiel, même s'il ne constitue pour l'heure qu'une source marginale de leurs revenus. En revanche, d'autres organismes spécialisés dans la sauvegarde du patrimoine ont très tôt perçu l'immense apport du Web pour élargir le public des mécènes. C'est le cas, en France, de la Fondation du patrimoine, dont 74 % de l'action concerne le patrimoine religieux. Dès 2010, cette organisation privée reconnue d'utilité publique, soutenue financièrement par des mécènes et des subventions publiques a eu l'idée de rendre accessibles aux internautes les 2 300 projets qu'elle héberge. Les dons en ligne représentent, selon Laurence Levy, 420.000 des 10 millions d'euros de notre collecte 2012, soit 225 % de progression par rapport à 2011. « Les porteurs de projets que nous accompagnons (mairies ou associations) ont souvent des difficultés à assumer les coûts de restauration de leurs églises, tout en reconnaissant leur valeur symbolique pour les habitants. Un village qui perd son clocher, même si ce n'est pas un chef-d'œuvre, perd son âme. » Selon elle, cet attachement n'est pas nouveau, mais Internet lui apporte une nouvelle surface d'expression. « On peut désormais télécharger les bulletins de souscription via Internet. »<sup>21</sup> Pour le Père Jean-Pierre Allouchery, secrétaire général de la Commission d'art sacré du diocèse de Versailles, le secours du Web est une aubaine pour transmettre cet héritage : « Ces démarches d'ouverture méritent d'être encouragées. Sauvegarder le patrimoine religieux ne revient pas à faire œuvre d'antiquaire ou de marchand ; il s'agit de rendre la mémoire et l'intelligence de ces monuments à nos contemporains. Pour les communautés croyantes, c'est aussi un appel à habiter ces lieux, qui sont avant tout des lieux de vie. » (ibid). Ainsi, le site de financement participatif (ou crowdfunding) MyMajorCompany<sup>22</sup> et l'association Chartres sanctuaire du monde se sont associés pour proposer aux internautes de contribuer, à la restauration de l'un des joyaux du gothique français, la cathédrale de Chartres. « Il s'agit de continuer à restaurer la cathédrale de manière traditionnelle, tout en montrant qu'elle reste un symbole vivant pour les générations actuelles et futures. » « Ce patrimoine, nous ne le soutenons pas d'abord pour son caractère religieux mais parce qu'il appartient aux Français, à l'humanité » précise Camille Mollard, chef de projet pour MyMajorCompany.

## 2.2 Conséquences paradoxales du classement au patrimoine mondial de l'Unesco du patrimoine sacré

### 2.2.1 Appropriation inattendue d'un lieu sacré

Classé au niveau nigérian depuis 1965, autant pour ses caractéristiques botaniques et environnementales que pour les réalisations de Suzanne Wenger qu'il abrite<sup>23</sup>, le « Paysage culturel d'Osun-Osogbo », inscrit sur la liste en 2005 pourrait être perçu comme l'aboutissement d'une démarche locale et nationale. En réalité, l'analyse de l'historique de sa procédure de classement, réalisée par Saskia Cousin et J.-L. Martineau fait apparaître des logiques complexes, qui débouchent sur une appropriation paradoxale d'un lieu sacré (2009, p.340). C'est ainsi que les acteurs politiques locaux, qui n'ont pas été les réels initiateurs de la démarche d'inscription, vont utiliser ce classement pour promouvoir un festival qu'ils ont créé et le rayonnement de la cité d'Osogbo. « Ainsi, aussi bien les autorités locales que l'ambassadeur du Nigeria à l'Unesco croient, ou laissent entendre, que c'est le festival qui a été classé, et non le bois » (p.358). Pour tendre vers leur objectif de valorisation de la ville et de développement local, « la famille royale, qui est au centre du dispositif politique local, tente de créer un lien entre le bois sacré et la cité, lien réaffirmé chaque année à travers le festival. Le dernier jour du festival coïncide toujours avec l'Osogbo Day qui célèbre la ville. Le défilé constitue donc à la fois un point d'orgue religieux, une allégeance aux autorités traditionnelles et une célébration civique destinée à conforter l'identité ethno-citadine de ses habitants » (p.349). Cousin et Martineau montrent ainsi très clairement que les objectifs retenus par les acteurs locaux de ce festival consistent à accentuer l'identité yoruba de la ville, tout en relativisant le caractère sacré de la cérémonie. « Le paradoxe est que le classement du bois<sup>24</sup> est utilisé pour vanter le caractère touristique du festival et attirer des visiteurs, alors même que, pour le Comité du patrimoine mondial, il constitue explicitement une menace potentielle » (p.358). Les auteurs précisent enfin que les motivations des touristes qui viennent visiter le bois sacré d'Osogbo sont divergentes. « Les Américains en quête de racines le vivent comme une quête initiatique susceptible de les aider à retrouver l'esprit sacré de la religion des origines. À l'inverse, c'est la dimension sacrée du bois qui justifie son classement, alors que pour les voyageurs et les expatriés qui le parcourent, il s'agit plutôt d'une visite

<sup>20</sup> Portail associatif qui veut faciliter la collecte de dons par et pour les associations.

<sup>21</sup> In François Xavier Maigre, Le web au chevet du patrimoine sacré, La Croix, 7/10/2013.

<http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-Web-au-chevet-du-patrimoine-sacre-2013-10-07-1067646>

<sup>22</sup> MyMajorCompany a d'abord été connue pour son orientation musicale. Depuis 2012, la société a cherché à s'élargir à d'autres expressions artistiques, y compris sacrées. La cathédrale de Chartres abrite la plus importante collection au monde de vitraux des XIIe et XIIIe siècles, fait valoir la société sur son site, pour appâter ses futurs donateurs. En contrepartie, l'association partenaire s'engage à les faire bénéficier de visites inédites, aussi bien sous les voûtes de l'édifice que dans l'atelier du maître verrier. Les plus aventureux se hisseront sur l'échafaudage pendant la repose d'un vitrail, rejoignant à peu de frais la longue lignée des compagnons anonymes.

<sup>23</sup> Artiste autrichienne, peintre et sculpteur, grande initiée du culte des Orisas, religion originelle de l'ethnie yoruba, elle habite depuis des décennies la petite ville d'Osogbo au Nigeria. Son œuvre et le mouvement artistique novateur qu'elle a fondé le " New sacred art " (nouvel art sacré), sont un pont unique qualifié, par Pierre Guicheney, cinéaste, d'exemplaire, entre la culture européenne et la tradition africaine. En effet, « associée à la divinité de la fertilité et de la créativité, elle devient grande prêtresse d'Osun, s'implique dans la protection du bois sacré alors en pleine déréliction et y érige progressivement les sculptures et les sanctuaires qui justifieront plus tard le classement par l'Unesco. » (Cousin & Martineau, 2009, 341). Cependant dans un article intitulé « The Myth of Osogbo », Steven W. NAIFEH (1981) fait une analyse féroce des contradictions de cette école en précisant que « les artistes du « nouvel art sacré » des Beier ont attiré l'attention parce que leur art ressemblait à ce que les Européens et les Américains attendaient d'un art africain (cité dans Cousin & Martineau, 2009, 341).

<sup>24</sup> Les auteurs précisent que le Comité du patrimoine mondial, lors de l'inscription en 2005, avait fait trois demandes à l'État nigérian dont l'une portait sur la création « d'un plan de gestion du tourisme culturel afin de préserver les caractéristiques spirituelles, symboliques et rituelles de la forêt par rapport au grand nombre de personnes qui visitent le site, notamment durant la période du festival ». (p.358)

culturelle motivée notamment par la fascination que Wenger semble exercer sur les Occidentaux qui parcourent l’Afrique» (p.359).

### 2.2.2 Un fort enjeu de développement touristique

Les enjeux de la patrimonialisation englobent, le plus souvent, des enjeux économiques, et parfois sociaux en lien avec le développement des activités touristiques. Pourtant, les bénéfices pour les populations locales sont aujourd’hui fortement discutés, notamment par les économistes (Caire & Le Masne 2007). De plus la valorisation touristique conduit parfois à une mytification des lieux et à une très forte réinterprétation du patrimoine sacré. Isabelle Brianso a ainsi montré que les démarches patrimoniales réalisées dans le cadre de l’inscription d’Angkor sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO ont été effectuées au détriment des populations locales (exclusion des populations locales du site, lourdes contraintes foncières, accès aux sites de culte très réduit, identité locale bouleversée...) (Brianso, 2016, pp.107/111). De plus pour attirer un maximum de touristes notamment des occidentaux, la mise en scène de ce patrimoine a privilégié une « colonisation » importante de la végétation luxuriante sur certains sites sacrés pour y ajouter une touche d’exotisme, confortant ainsi l’imagerie occidentale d’une civilisation disparue (Cormier Salem, Guillaud, 2016, 261). Béatrice David a analysé pour sa part les divers modes de célébration de la Chine au sein du parc miniature de Shenzhen (province du Guangdong). Nous retiendrons ici quelques éléments de ses travaux relatifs à la valorisation, dans ce parc, des territoires du tourisme religieux au sens de « Montagnes sacrées de la Chine antique, temples, sanctuaires et monastères, pagodes et mosquées du taoïsme, de bouddhisme et de l’islam, temples confucianismes de la « religion des lettrés », et temples des cultes locaux » (David, 2007, 150). Elle montre que la visite dans ce parc thématique, de répliques de lieux sacrés, et notamment des deux monts les plus célèbres de cette géographie sacrée par les pratiques contemporaines, le Taishan, l’un des cinq pics sacrés, et le Huangshan » (p.151) ne s’apparente pas exclusivement, pour les chinois, à une activité touristique, mais qu’elle fait également office « d’une expérience de pèlerinage religieux défini en chinois comme « ascension de la montagne en vue d’une audience avec les Dieux et d’une offrande d’encens (*chaoshan jinxiang*) » (P. 150). Ainsi, les Montagnes sacrées qui sont les sites les plus populaires du tourisme de pèlerinage ou religieux contribue très largement aujourd’hui au très grand succès des géoparcs qui se développent dans ce pays. (Cf tableau 5 et 6)

Géoparcs avec des monts sacrés importants	Nombre de visiteurs Recettes annuelles
UGG Mont Sanqing (三清山, <i>sān qīng shān</i> ) : - mont sacré du taoïsme	16,58 millions en 2016 Pic journalier de 150 000 visiteurs 15,399 billions yuan.
UGG Mont Longhu (龙虎山, <i>lóng hǔ shān</i> ) : - mont sacré du taoïsme	13,2 millions en 2015. 68 millions euros.
UGG Mont Song (嵩山, <i>sōng shān</i> ) - un des cinq monts sacrés de Chine, Mont central	3,3 millions visiteurs en 2016
UGG Mont Tianzhu (天柱山, <i>tiān zhù shān</i> ) : - un ancien des cinq monts sacrés, Mont du Sud (ancien)	920 000 en 2016, 14,6 millions €.

Tableau 4 : Fréquences annuelles de visiteurs/pèlerins dans des monts sacrés.

Géoparcs UGG non connu comme mont sacré , mais comme des sites touristiques)	Nombre de visiteurs Recettes annuelles
UGG Zhangjiajie (张家界 <i>zhang jia jie</i> ) patrimoine mondial	22,86 millions en 2016 1,7 billions euros
UGG Shennongjia (神农架 <i>shen nong jia</i> ) patrimoine mondial / MAB)	8,78 millions en 2015
UGG Mont Huang (黄山, <i>huang shan</i> ) patrimoine mondial	--3,3 millions visiteurs en 2016

Tableau 5 : Fréquences annuelles de visiteurs/pèlerins dans des montagnes perçues comme sites touristiques.

L’afflux de visiteurs et de pèlerins, notamment lors de fêtes religieuses qui attirent des très grandes foules comme par exemple 150.000 visiteurs jours au mont sacré du taoïsme (三清山, *sān qīng shān*) peut également entraîner des risques de dégradation importants pour les sites sacrés. Ainsi le Temple du Bouddha de Jade (玉佛禪寺 *Yúfó Chán Sì*) à Shangai, qui abrite au premier étage la statue du Grand Bouddha assis incrustée d’émeraudes et d’agates d’une part et d’autre part

une bibliothèque de plus de 5000 livres sacrés, est l'un des derniers temples bouddhistes habités à Shangaï. Compte tenu du nombre très important de visiteurs/pèlerins qui s'y rendent chaque année (2 millions /an et parfois 100.000 /jours lors de grandes fêtes religieuses) et pour éviter les risques d'incendie dus aux bâtons d'encens qu'allument les pèlerins, ce temple a été déplacé. En septembre 2017, le "pavillon Mahavira", « d'un poids de 2.000 tonnes, a été placé sur des rails spécialement conçus pour l'opération et déplacé lentement afin de dégager davantage de place dans les zones adjacentes. »<sup>25</sup>

### 2.2.3 Les effets pervers du classement au patrimoine mondial de l'Unesco

Pour l'UNESCO, les valeurs universelles exceptionnelles, qui caractérisent les sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial, doivent faire la promotion des échanges et du maintien de dialogues entre les cultures en respectant leur histoire respective. C'est précisément pour cette raison que « dans un climat de tensions avec de groupes extrémistes des sites du patrimoine mondial se trouvent visés car ils représentent les valeurs défendues par les organisations internationales et les communautés locales. »<sup>26</sup> En effet et curieusement, c'est au sein même d'une des régions du globe « La route de la soie »<sup>27</sup> terre d'échanges et de négoce par excellence entre des civilisations anciennes (grecques et bouddhiques, grecques et perses) porteuses donc de longues dates d'identités religieuses et spirituelles différentes, qu'en Mars 2001, le régime islamiste des talibans a entamé, la destruction des statues d'Afghanistan, dont des chefs d'oeuvre inestimables de l'art bouddhique pré-islamique : les bouddhas géants de Bâmiyân sculptés dans la falaise. C'est en utilisant le web, pour orchestrer une grande campagne de communication autour de ces destructions, que le régime taliban a voulu terroriser les populations en s'attaquant directement à leurs mémoires. L'ensemble de la communauté internationale occidentale, à laquelle s'est jointe des représentants des pays bouddhistes asiatiques (Thaïlande et le Sri Lanka), la condamnation de l'Iran chiite, celle de l'allié pakistanais, et bien évidemment celle de Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO, n'ont pu faire fléchir les responsables des Talibans qui ont organisé ce vandalisme.<sup>28</sup> Le ministre taliban de l'Information et de la culture a réaffirmé que « toutes les statues seront détruites », conformément au décret du mollah Omar<sup>29</sup>. Le mollah Omar avait en effet ordonné à ses troupes, après consultation de la Cour suprême afghane et des oulémas, les théologiens musulmans, de détruire toutes les statues du pays, considérées comme « anti-islamiques ». Il précisait que « la destruction des statues est une « injonction de l'islam », car il s'agit d'oeuvres figuratives pouvant générer l'idolâtrie ». Répondant aux réactions internationales d'indignation soulevées par ce projet, le dirigeant afghan a estimé que « si les statues ne sont pas l'objet d'un culte, alors il ne s'agit que de casser des pierres ». L'application de ce décret a été confiée au ministère de l'Information et de la culture, et à celui de la Promotion de la vertu et de la répression du vice.<sup>30</sup>

En 2012, à Tombouctou (Mali) ce sont 16 mausolées de saints vénérés qui ont été détruits par les islamistes d'Ansar Dine<sup>31</sup>. Plus de 4000 manuscrits sur 300 000 ont disparu, ils ont été détruits ou ont été volés. En juillet 2014, en Irak, Daech détruit le site présumé de la tombe du prophète Jonas. Les auteurs de cette destruction justifient leur acte en référence à un texte de Mohammad Ibn Abdel Wahhab (1703-1792) – fondateur du wahhabisme - dans lequel il prône la démolition de tout ce qui s'apparente à de l'idolâtrie ou qui pourrait le devenir. Courant janvier et février 2015, des bibliothèques de Mossoul sont vidées des ouvrages jugés non conformes à l'islam. Les livres de philosophie, de poésie sont désormais quasi-inexistants. Le 22 février, plus de 8 000 livres, dont des manuscrits remontant au XVIIIe siècle, sont brûlés. Face à ce drame le 27 février 2015, le Conseil de sécurité des Nations Unies a condamné les « actes terroristes barbares » survenus dans la ville de Mossoul, réaffirmant que le groupe « doit être battu et que l'intolérance, la violence et la haine qu'il soutient doivent être éradiquées (...). C'est un enjeu de sécurité majeur, et l'on voit bien comment les terroristes utilisent la destruction du patrimoine dans une stratégie de terreur, pour déstabiliser et manipuler les populations, et assurer leur domination » explique Irina Bokova, directrice de l'UNESCO dans un communiqué après la diffusion d'une vidéo mise en ligne par l'EI. "C'est pourquoi j'ai immédiatement contacté le président du Conseil de sécurité pour lui demander de convoquer une réunion d'urgence du conseil sur la protection du patrimoine irakien en tant qu'élément faisant partie intégrante de la sécurité du pays", a-t-elle précisé. Ce qui se passe en Irak "est un nettoyage culturel", "une destruction délibérée du patrimoine qui vise les identités des différentes communautés qui vivent en Irak", a encore estimé la directrice de l'UNESCO. Face aux destructions de ces extrémistes, il semble urgent de mettre en place des politiques de conservation préventive d'une part et d'éducation auprès des populations. Ainsi, suite à ces

<sup>25</sup> Déclaration Agence France Presse, 10 septembre 2017. Les ingénieurs ont renforcé les fondations de l'édifice, monter des rails de bétons et surélever le temple tout entier pour le déplacer. Les aménagements intérieurs et notamment des grandes statues de Bouddha ont été sécurisés par des structures métalliques.

<sup>26</sup> Texte extrait d'un rapport d'une des 4 sessions de la conférence internationale sur les musées et sites du patrimoine mondial co organisée, en novembre 2016, par l'UNESCO et le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARCWH). Cette session portait sur « Sites du patrimoine mondial et musées menacés ».

<sup>27</sup> Autrefois, l'Afghanistan était un passage obligé pour les caravanes de la route de la soie venant par la route de Balkh en provenance de Chine ou par celle de Kandahar en provenance de l'Inde.

<sup>28</sup> Philippe Quillerier-Lesieur, Les talibans dynamitent les statues, 02/03/2001, RFI.

<sup>29</sup> Le mollah Mohammad Omar, décédé le 23 avril 2013, était un chef taliban en Afghanistan.

<sup>30</sup> Philippe Quillerier-Lesieur, Les talibans dynamitent les statues, 02/03/2001, RFI

<sup>31</sup> Ansar Dine ou Ansar Eddine (arabe : الدين أنصار, *Anṣār ad-Dīn*, est l'un des groupes armés salafiste djihadiste, fondé et dirigé par Iyad Ag Ghali, participant à la guerre du Mali.

destructions, Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, précise : « Quand la culture des peuples est menacée, quand leur patrimoine est attaqué, ce sont ces valeurs et ces droits fondamentaux qui sont visés. C'est pourquoi la protection du patrimoine est inséparable de la protection des vies humaines. Il n'y a pas à choisir entre l'une ou l'autre. Quand la culture est en première ligne des crises, elle doit être en première ligne de la construction de la paix. » C'est le défi que se sont lancés les deux responsables de la start up française Iconem, l'architecte Yves Ubelmann et le pilote Philippe Barthelemy, qui se sont donnés pour objectif de faire revivre en 3D des sites patrimoniaux menacés de destruction en utilisant des technologies innovantes, dont la prise de vue aérienne par drone et la modélisation en 3D, grâce à des algorithmes inédits. Yves Ubelmann précise ainsi "Comme on est constitués comme une start-up, on est assez souples et assez rapides et on peut aller très vite dans certains endroits. Dans des pays comme l'Irak, l'Afghanistan et la Syrie, nous nous retrouvons ainsi toujours les premiers à pouvoir agir".<sup>32</sup> Alors que le contexte géopolitique au Moyen-Orient ne connaît pas d'apaisement le Ministère des Affaires Etrangères en France a organisé au Grand Palais à Paris, pour valoriser le travail d'Iconem, une exposition « Sites éternels » (du 14 Décembre au 9 Janvier 2017). Sylvie Hubac, Présidente de la Réunion des Musées nationaux, Grand Palais, précise que cette exposition est née « de l'urgence à prendre conscience, tous ensemble, des grandes catastrophes qui ont frappé la patrimoine universel ces dernières années, et de l'urgence de montrer que grâce aux nouvelles technologies on peut penser à l'après guerre on peut penser à la reconstruction à la restauration. »<sup>33</sup> Cette exposition, qui offre une expérience immersive inédite, présente 4 sites emblématiques de toute la culture du proche et du moyen orient :

- l'ancienne capitale du roi Sargon à Khorsabad en Irak, pour la Haute antiquité
- le site de Palmyre, pour l'antiquité romaine
- le Krak des Chevaliers, pour la présence des chrétiens en Orient
- la Grande Mosquée des Omeyyades à Damas, en Syrie, pour l'époque islamique

### **Bibliographie :**

Afeissa H.S. (2007) Préface ouvrage Ethique de l'environnement, nature, valeur, respect . Textes réunis par H.S. Afeissa. Ed Vrin, 2007

Anghel L. (2009) La place des droits culturels dans la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle. In Nowicki J. (Coord) La cohabitation culturelle, les essentiels d'Hermès, CNRS Editions, pp. 113-124, 165p.

Arnstein, S.R. (1969). A Ladder of Citizen Participation. Journal of the American Institute of Planners, 35(4), 216-224.

Babou, I. (2015a) Contingences et médiations de la Valeur Universelle Exceptionnelle : le local, l'international et l'universel dans deux parcs naturels du patrimoine mondial, in Chevenez, A. et Novello Paglianti, N. (dir.), L'invention de la valeur universelle exceptionnelle de l'Unesco. Une utopie contemporaine. Actes du colloque international « L'invention de la "valeur universelle exceptionnelle" », 14-15-16 novembre 2012, Paris : L'Harmattan, Collection Logiques sociales, 2015, p. 115-130.

Babou, I. (2015b) « Patrimonialisation et politiques de la nature : le parc national de La Réunion », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 15 Numéro 1, mai 2015 [En ligne : <http://vertigo.revues.org/16038>]

Babou, I. 2009) *Disposer de la nature. Enjeux environnementaux en Patagonie argentine*. Paris : L'Harmattan, 2009.

Batisse, M. & Bolla G. (2005) L'invention du patrimoine mondial, Les cahiers du Club Histoire, Paris, Association of Former UNESCO Staff Members (AFUS).

Batisse M. & Bolla G. (2003), *L'invention du patrimoine mondial*, Les cahiers de l'Histoire, cahier 2 Paris, UNESCO, 100p.

Beuret J.E. (2006) Dialogue et concertation dans les réserves de biosphère : Problématique et enjeux. In Bouamrane, M. (ed.). *Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation Réserves de biosphère* - Notes techniques 1 – 2006 UNESCO, Paris

Bondaz J. , Graezer Bideau F., Isnart C., Leblon A. (Eds.) 2014 Les vocabulaires locaux du "patrimoine". Traductions, négociations et transformations Freiburger Sozialanthropologische Studien/Freiburg studies in Social Anthropology/ Etudes d'Anthropologie Sociale de l'Université de Fribourg Bd. 42, 232p.

Bortolotto C. (2011) (sous la dir.), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, éditions Maison des sciences de l'homme, Paris, 252 p.

<sup>32</sup> Cf site du gouvernement français : Iconem : quand une start-up française fait revivre en 3D le patrimoine détruit par Daech #HistoiresdeFrance. <http://www.gouvernement.fr/iconem-quand-une-start-up-francaise-fait-revivre-en-3d-le-patrimoine-detruit-par-daech-4907>

<sup>33</sup> Cf film de présentation de cette exposition : <https://www.youtube.com/watch?v=h2a1u8idW-Q&v1=fr>

Bortolotto C. 2007 « From the “Monumental” to the “Living” Heritage: a Shift in Perspective », in J. CARMAN & R. WHITE (eds.), *World Heritage: Global Challenges, Local Solutions. Proceedings of the Conference at Ironbridge, 4<sup>th</sup>-7<sup>th</sup> May 2006, British Archaeological Reports International Series*, Oxford, Archeopress: 39-45.

Breton J. M. , « Aires protégées, gestion participative des ressources environnementales et développement touristique durable et viable dans les régions ultra-périphériques », *Études caribéennes* [En ligne], 12 | Avril 2009, mis en ligne le 04 septembre 2009, consulté le 26 septembre 2013. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3560> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.3560

Brianso I., Girault Y. (2014). Innovations et enjeux éthiques des politiques environnementales et patrimoniales : l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. In *Enjeux éthiques des politiques en matière d'environnement. Éthiques publiques*, Sauvé L., Girault Y. (Coord), vol. 16, n° 1, 264p., pp 17-37

Caire, G. & Le Masne, P. (2007). La mesure des effets économiques du tourisme international sur les pays de destination. *Marché et organisations*, 3,(1), 63-88. doi:10.3917/maorg.003.0063.

Cousin S., Jean-Luc Martineau J.L., « Le festival, le bois sacré et l'Unesco. Logiques politiques du tourisme culturel à Osogbo (Nigeria) », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 193-194 | 2009, mis en ligne le 25 juin 2009. URL : <http://etudesafricaines.revues.org/18738>

David Béatrice (2007) Tourisme et politique : la sacralisation touristique de la nation en Chine. *Hérodote*, No 125, pp. 143-156.

Cormier Salem M.C., Guillaud D. (2016) Des mémoires récupérées aux patrimoines survalorisés : pour une démarche réflexive sur les acteurs du patrimoine. In *Ambivalences patrimoniales au Sud. Mises en scène et jeux d'acteurs*, Guillaud D., Juhé-Beaulaton D., Cormier-Salem M.C., Girault Y. (Dir.), Editions Karlatha, pp 257-271, 276p.

Dovonou-Vinagbè P. et Chouinard O., « Gestion communautaire des ressources naturelles au Bénin (Afrique de l'Ouest) : le cas de la vallée du Situngu », *Études caribéennes* [En ligne], 12 | Avril 2009, mis en ligne le 04 septembre 2009, consulté le 27 septembre 2013. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3630> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.3630

Ece M. (2016) S'approprier le patrimoine commun de l'Humanité : de la formation de l'état à « l'accaparement vert » dans le parc du Niokolo-Koba au Sénégal. In *Ambivalences patrimoniales au Sud. Mises en scène et jeux d'acteurs*, Guillaud D., Juhé-Beaulaton D., Cormier-Salem M.C., Girault Y. (Dir.), Editions Karlatha, pp75-93, 276p.

Girault Y. (2016) Des premiers musées africains aux banques culturelles : des institutions patrimoniales au service de la cohésion sociale et culturelle. In Mairesse F. (eds) *Nouvelles tendances de la muséologie. La documentation française*, coll. Musées- Mondes, pp111-144, 246p

Guillaud D., Juhé-Beaulaton D., Cormier-Salem M.C., Girault Y. (Dir.) (2016) *Ambivalences patrimoniales au Sud : mises en scène et jeux d'acteurs*. Editions Karthala, 276p.

Jokileht J., Cleere H., Denyer S. and Petzet M. (2005) *The World Heritage List: Filling the gaps - An action plan for the future = La Liste du Patrimoine Mondial: Comblent les lacunes - Un plan d'action pour le futur*. Documentation. ICOMOS, München, 189p. [Monuments & Sites \(2001-\)](#), Vol. XII. [Book]

Juhé-Beaulaton D., Girault Y. (2016) Entre effervescence et ambivalences : les déclinaisons locales du patrimoine. In *Ambivalences patrimoniales au Sud. Mises en scène et jeux d'acteurs*, Guillaud D., Juhé-Beaulaton D., Cormier-Salem M.C., Girault Y. (Dir.), Editions Karlatha, pp6-16., 276p.

Juhé-Beaulaton, D. ( 2010, dir.) *Forêts sacrées et sanctuaires boisés. Des créations culturelles et biologiques (Burkina Faso, Togo, Bénin)*. Paris, Karthala, 280 p.

El Fasskaoui B. « Fonctions, défis et enjeux de la gestion et du développement durables dans la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (Maroc) », *Études caribéennes* [En ligne], 12 | Avril 2009, mis en ligne le 04 septembre 2009, consulté le 26 septembre 2013. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3711> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.3711

Maurel C. 2017 Les effets pervers du classement au patrimoine mondial de l'Unesco. The conversation  
Maurel C. (2006), *L'UNESCO de 1945 à 1974*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université Paris 1, Paris, 1493 p.

Mills E. (1920) *The Adventure of a Nature guide*, Publisher: Doubleday, Page & Company.

Muir J. (1901). *Our National Parks*. Boston and New York : Houghton Mifflin Company.

Muir J. (1908). The Hetch Hetchy Valley. *Sierra Club Bulletin*, VI, 4, January.

Ostrom E., Dietz T., Dolšák N., Stern P.C., Stonich, S. and Elke U. Weber E.U. (2002, Editors) *The drama of the commons*. Washington D.C. : National Academy Press, 534p.

Paquette J. (2012), « Expertise et patrimoine autochtone : hybridation des savoirs et évolutions récentes des pratiques patrimoniales en Nouvelle-Zélande », *Éthique publique* [En ligne], vol. 14, n° 1 | 2012, mis en ligne le 03 février 2013, consulté le 06 juin 2013. URL : <http://ethiquepublique.revues.org/974> ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.974

Pennanguer, S., Beuret, J.E., Tartarin, F., Sabourin, A. 2004. Se confronter pour construire ? Itinéraire d'un conflit en mer d'Iroise. Communication aux journées « Conflits d'usage et de voisinage », Paris, 11-12 octobre 2004.

Russel E. Train (2002) *Le patrimoine mondial une vision pour l'avenir*. in *Le patrimoine mondial 2002, héritage partagé, responsabilité commune*. Publication Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pp 36- 38

Tilden, F. (1957) *Interpreting our Heritage*. University of North Carolina Press, 1957)

UNESCO. (2000), *Rapport du Comité du patrimoine mondial*, in *Actes de la vingt-quatrième session*, 27 novembre-2 décembre, Cairns, Australie, 145 p.

UNESCO. (2007), *Patrimoine mondial. Défis pour le millénaire*, Paris, UNESCO, 200 p.

UNESCO. (2012). *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, Paris, UNESCO, 168 p.

Weber J., Réverêt J.P. (1993) *Biens communs les leures de la privatisation*. In *Une terre en renaissance, les semences du développement durable. Le monde diplomatique, Savoirs no2*, ORSTOM, 71-72.

Wild R., McLeod C. (Eds) (2008) *Les sites naturels sacrés. Lignes directrices pour les gestionnaires d'aires protégées*, UNESCO/UICN, 135p.,

Wozny D., Cassin B. (Dir, 2014) *Les intraduisibles du patrimoine en Afrique subsaharienne*. Editions Demopolis, collection Quaero, Paris, 337p.